

**L'hon. M. Chevrier:** C'est extrêmement important pour une société de la Couronne comme le National-Canadien.

J'en ai aussi, monsieur le président, à la nomination de certains membres du conseil d'administration du National-Canadien. Je ne m'en prends pas aux personnes. Mais c'est une erreur, à mon sens, de nommer à un conseil de cette importance des personnes choisies plutôt en raison de leurs affiliations politiques que de leur compétence et de leurs relations en affaires. J'en viens maintenant au successeur de M. Ralph Brenan. J'aimerais consigner au hansard une partie d'un article de fond paru dans le *Fundy Fisherman* le 28 janvier 1959. Intitulé: Nomination d'un chef politique au conseil d'administration du National-Canadien, il se lit ainsi qu'il suit:

L'inquiétude se répandra dans toute la région de l'Atlantique quand on saura que M. Ralph B. Brenan, un des hommes d'affaires les plus en vue de la région, sera remplacé comme membre du conseil d'administration du National-Canadien. Il est de notoriété publique que le National-Canadien a de très grandes difficultés et qu'il a besoin, pour les surmonter, d'une direction des plus averties. M. Brenan a fait profiter le conseil d'administration de sa facilité à saisir les problèmes régionaux qui est reconnue comme exceptionnelle.

Le communiqué émanant du bureau de l'honorable George Hees, ministre des Transports, révèle que le mandat de M. Brenan a pris fin. Son successeur, M. W. Gerald Stewart, Q.C., est un ancien président de l'Association conservatrice-progressiste du Nouveau-Brunswick.

**M. Benidickson:** Et un candidat conservateur défait.

**L'hon. M. Chevrier:** Je continue:

On reconnaît depuis longtemps que les considérations d'ordre politique ne devraient pratiquement pas entrer en ligne de compte quand il s'agit de nommer les membres d'un conseil d'administration comme celui du National-Canadien et que les aptitudes à diriger une entreprise commerciale sont de la première importance. M. Brenan était, pour les grands ports de mer d'Halifax et Saint-Jean qui connaissent des difficultés de plus en plus grandes, un représentant au sein du conseil d'administration parfaitement au courant des problèmes du transport des marchandises dans la mesure où ils touchent le transport maritime. Il sera difficile à remplacer.

Puis, j'arrive à la dernière partie de cet éditorial:

En perdant les services, les conseils et les connaissances de M. Ralph B. Brenan, le National-Canadien a subi un rude coup. A une époque de régression économique, alors qu'il importe de bénéficier de l'administration et de la direction les plus efficaces et les plus compétentes, il est particulièrement déplorable que son sens exceptionnel des affaires ne puisse plus profiter à un organisme public d'une telle importance pour le bien-être de la région de l'Atlantique.

Les citoyens de Saint-Jean, qui pendant bien des années ont pu apprécier les talents exceptionnels de M. Brenan comme chef de file et son dévouement désintéressé aux affaires publiques, seront tout particulièrement désolés d'apprendre qu'un

organisme qui revêt tant d'importance de bien des façons pour le port maritime ne pourra plus compter sur ses services.

Ce n'est pas mon opinion que j'exprime, c'est celle du journal.

Ensuite, un autre titulaire a été nommé pour remplacer M. Parker, de la province du Manitoba. J'espère que le ministre me reprendra aussi si je fais erreur à ce propos. D'après mes renseignements, le successeur de M. Parker est beaucoup plus compétent et davantage au courant des affaires du Pacifique-Canadien que de celles des Chemins de fer Nationaux.

**M. Benidickson:** Monsieur le président, puis-je poser une question au député? M. Parker a été président de la Commission du blé du Manitoba, et il est encore disponible?

**L'hon. M. Chevrier:** Oui, pour autant que je sache, monsieur le président. Cependant, cette nomination a suivi celle de M. Parker. Si ce que j'ai signalé est exact, je crois que ce ne serait pas une bonne chose pour la bonne marche du National-Canadien.

Il y a bon nombre de questions que je voudrais traiter en détail. Je n'en mentionnerai, toutefois, qu'une seule, celle qui a trait au congédiement d'employés par les Chemins de fer Nationaux. Je ne suis malheureusement pas en mesure de consigner les faits au compte rendu à cet égard, parce que l'on ne nous a pas donné les renseignements que nous aurions dû avoir. L'ancien gouvernement avait l'habitude, lorsqu'on posait des questions de cette nature, de consigner au hansard, sous la rubrique de l'ordre du jour ou d'ailleurs, l'état des congédiements aux chemins de fer Nationaux.

Je me souviens que lorsque je siégeais de l'autre côté de la Chambre j'étais souvent pris à partie par celui qui était alors député de Winnipeg-Nord-Centre, à cause des mises à pied qui se produisaient de temps à autre; et pourtant, elles n'étaient pas aussi considérables ou importantes qu'elles l'ont été en 1958 et en 1959. Comme je le disais, j'étais pris à partie à cause des congédiements faits à la suite des renseignements que je donnais à l'appel de l'ordre du jour.

Mais nous, nous n'avons pas eu ces renseignements. Nos questions sont restées sans réponse, ou encore on nous a dit qu'on pourrait y répondre en comité seulement. Ces renseignements n'ont pas été donnés en comité. Néanmoins, il me semble que ces renseignements auraient dû être fournis à la Chambre. Le fait est que nous n'avons pas reçu un exposé détaillé et à jour des mises à pied qui se sont produites au National-Canadien, bien que nous sachions que ces mises à pied sont très importantes. Il me